

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 1891.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice de 1892.

*(Voir les n°s 95, X, session de 1890-1891, et 23, session de 1891-1892, de la
Chambre des Représentants; 11, session de 1891-1892, du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron DE CONINCK DE MERCKEM, Président-Rapporteur ;
BRACQ, le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, DETHUIN, TERLINDEN,
le Comte CHARLES VAN DER BURCH et WILLEMS.

MESSIEURS,

Le Gouvernement soumet à notre approbation le Budget de la gendarmerie pour l'exercice 1892.

Il est basé sur un effectif de 2,508 hommes et de 1,633 chevaux, soit le même que celui voté pour l'exercice 1891.

Les crédits demandés pour 1892 s'élèvent à 4,264,500 francs ; ceux votés pour 1891 à 4,267,400 francs. Différence en moins de 2,900 francs.

Cette différence provient :

1° Diminution résultant de la suppression du crédit porté au budget de 1891, à titre de charge extraordinaire et temporaire, pour la première mise des objets d'équipement et d'armement à fournir aux nouvelles brigades créées pendant cette année fr. 13,000 »

2° Augmentation résultant de l'année bissextile ; solde, fourrages, casernement des hommes et des chevaux . . . 10,100 »

Soit une diminution de. . . fr. 2,900 »

ainsi qu'il est dit plus haut.

Plusieurs observations ont été présentées.

La nécessité d'augmenter le nombre des brigades de gendarmerie dans certains arrondissements devient chaque jour plus évidente.

Dans nombre de localités, les plaintes sont très vives et tous les ans des membres du Sénat se font les interprètes éloquents de ces réclamations.

Votre Commission de la Guerre appelle la sérieuse attention du Gouvernement sur l'insuffisance et la mauvaise organisation de la police dans les campagnes.

On constate l'augmentation du nombre de délits dans les cantons ruraux et particulièrement dans ceux qui avoisinent les agglomérations ouvrières. Il se produit des faits qui dénotent l'organisation du mal, et n'ont d'autre but que de rendre la répression sinon impossible, du moins fort dangereuse.

C'est en bande et à main armée que les braconniers se livrent à de véritables actes de brigandage contre les personnes et les propriétés; c'est encore en bande que des étrangers rançonnent nos populations le long de nos frontières.

Les attentats contre les gendarmes ne se comptent plus.

Il importe de chercher remède à cette situation.

Les gendarmes sont en trop petit nombre pour les différents services dont ils sont chargés; de nouvelles brigades devraient être créées, d'autres renforcées.

Nous ne pouvons admettre qu'on laisse de braves serviteurs du pays exposés aux mauvaises dispositions de certains individus, dont le gendarme, en assurant l'ordre et la tranquillité dans nos communes, contrarie les projets.

C'est par l'augmentation de l'effectif du corps qu'on mettra fin à cette situation.

Il y a lieu de rappeler que chaque année votre Commission de la Guerre charge son rapporteur de faire de nouvelles instances auprès du Gouvernement afin d'obtenir l'organisation de deux escadrons de gendarmerie mobile à cheval, chargés spécialement de se rendre dans telle partie du pays où des désordres sont à redouter.

Une organisation pareille existe dans la plupart des pays. Elle a le grand avantage de mettre à la disposition du commandant du corps une force suffisante, bien exercée et ayant de la cohésion par des exercices d'ensemble répétés, sans devoir désorganiser la plupart des brigades, tout en laissant certains arrondissements sans défense contre les entreprises des malfaiteurs.

On a annoncé que le Département de la Guerre déposera au cours de la session législative un Projet de Loi réorganisant le service de la gendarmerie, projet réclamé depuis tant d'années par la législature.

Votre Commission de la Guerre se félicite de voir arriver enfin le terme d'études aussi longues que laborieuses.

Par les services rendus, par son dévouement, son énergie, le corps de la gendarmerie voit augmenter chaque jour son influence morale et son prestige sur nos populations.

Les dernières grèves lui ont fourni une nouvelle occasion de prouver son tact, son sangfroid dans l'accomplissement de sa délicate mission.

Votre Commission de la Guerre a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi, à l'unanimité des membres présents. A la Chambre, il a obtenu également tous les suffrages.

Le Président-Rapporteur,

Baron DE CONINCK DE MERCKEM.